



FFRandonnée du Pas de Calais
9 RUE Jean Bart
62143 ANGRES

☎ : 03 21 72 67 33
✉ : pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Angres le 29 avril 2026

SEJOUR DE RANDONNEES ET DECOUVERTES ET FESTIVITES A NICE ET MENTON

Séjour de vendredi 19 février au dimanche 28 février 2027

(10 jours – 9 nuits)

VVF DE STE MAXIME (VAR)

Golfe de St Tropez- Ste Maxime

64 chemin de la Vierge Noire

83120 Ste Maxime

Tel : 04 94 55 04 00

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 48 au minimum et 57 maximum

Dates : du vendredi 19 février au dimanche 28 février 2027

Déplacements : autocar

PROGRAMME :

Le vendredi 19 :départ du Pas de Calais. Déjeuner : Pique- nique ou restaurant à votre charge puis direction hôtel IBIS LYON SUD avec dîner – soirée libre – nuitée

Le samedi 20 : petit déjeuner à IBIS LYON SUD – départ pour Avignon pour une visite libre du Château des Papes et du Pont d'Avignon – déjeuner dans la région puis direction vers Ste Maxime au VVF – dîner- soirée libre - nuitée

Le dimanche 21 :Petit déjeuner Matin - Sur le chemin de la vierge noire, Sainte-Maxime - au départ du VVF - 1 boucle Niveau Vert - Balade découverte sur les hauteurs de la ville de Sainte Maxime qui offre un point d'ensemble sur son histoire et ses traditions avec sa Vierge noire, sur la botanique de la région (réserve protégée, la pointe des Sardinaux) et un panorama exceptionnel sur le golfe de Saint-Tropez et le massif de l'Estérel- Déjeuner au VVF.-Après-midi : Le Dramont 200 m de dénivelée - Randonnées pédestres à la découverte du circuit « Le Dramont » qui offre des sites fabuleux au bord de la côte dénichetée. Dîner - soirée et nuitée au VVF.

Le lundi 22 : Petit Déjeuner - Matin –: Le sentier du pont des fées, Grimaud 90 m de dénivelée - Randonnées pédestres à la découverte du pont des fées au départ de Grimaud village au cœur du massif des Maures, dans un site botanique exceptionnel. Le sentier se termine par une traversée dans le village médiéval de Grimaud et un point de vue remarquable du château. - Déjeuner au VVF. Après-midi - Le mont Vinaigre - Randonnées pédestres à la découverte du

circuit « Le Mont Vinaigre », point culminant du Massif de l'Estérel (614 mètres). En récompense, un panorama à 360 ° sur la Méditerranée, le Golfe de Saint-Tropez, la rade de Cannes, les pré-alpes de Grasse. Dîner – soirée et nuitée au VVF.

Le mardi 23 : petit déjeuner - matinée libre -déjeuner au VVF – après-midi pétanque VVF -dîner au restaurant - Corso illuminé - Corso Carnavalesque illuminé –Le soir, tous les chars sont éclairés, les corsos illuminent alors le coeur de Nice.- Nuitée au VVF.

Le mercredi 24 : petit déjeuner - Journée complète - Bataille de Fleurs - Départ en fin de matinée pour le déjeuner au restaurant à Nice. Puis, direction les tribunes pour assister à la bataille de Fleurs sur la Promenade des Anglais. Depuis 1876, année de la première bataille de fleurs sur la Promenade des Anglais, de simples échanges de fleurs, se transforment peu à peu en un véritable spectacle. Organisées initialement pour divertir les premiers touristes, les batailles de fleurs sont maintenues pour honorer le travail des producteurs locaux, Aujourd'hui, cet événement valorise la qualité et la grande variété florale azurélienne puisque 80 % des fleurs utilisées sont produites localement. Les chars, entièrement fleuris paradent sur le Quai des Etats Unis et la Promenade des Anglais. Dîner- soirée - Nuitée - au VVF

Jeudi 25 :petit déjeuner – matinée libre – déjeuner au VVF - - Randonnées pédestres à la découverte du circuit « les Gorges du Blavet » au départ de Roquebrune-sur-Argens, à la frontière de la Bouverie. Des gorges encaissées permettent au Blavet de trouer la pointe occidentale de l'Estérel. Une table panoramique dominant la plaine de l'Argens puis une balade vers un habitat préhistorique, la grotte de Muéron. Retour 25 000 ans en arrière, sur un site aujourd'hui utilisé pour l'escalade. Un contraste avec les panoramas côtiers. – dîner – soirée et nuitée au VVF

Le vendredi 26 : petit déjeuner - - Journée complète - Fête des Citrons à Menton Départ en début de matinée direction Menton et la Fête des Citrons : visite des jardins et de l'exposition d'agrumes et d'orchidées.

En 1929, Menton est encore le premier producteur de citron du continent. Un hôtelier a l'idée d'organiser une exposition de fleurs et d'agrumes dans les jardins de l'Hôtel Riviera. Le succès est tel que l'année suivante, la fête descend dans la rue. La municipalité, désireuse de développer le tourisme, cherche à donner une couleur typiquement locale à cette manifestation : la Fête du Citron naît en 1934.

Les jardins Biovés sont repensés au travers de motifs d'agrumes pouvant atteindre jusqu'à plusieurs mètres de haut, et en nocturne, ils deviennent de véritables jardins de lumière.

Déjeuner au restaurant au cours de la journée - Dîner soirée et nuitée au VVF.

Samedi 27 : petit déjeuner – matinée libre – déjeuner à 11H45 puis départ vers hôtel IBIS LYON SUD – dîner et nuitée à l'hôtel

Dimanche 28 :Petit déjeuner à l'hôtel - départ vers le Pas de Calais- déjeuner et dîner à la charge de l'adhérent.

HEBERGEMENT : Hôtel IBIS de LYON SUD VIENNE A/R – VVF STE MAXIME . Golfe de St Tropez- Ste Maxime – 64 chemin de la Vierge – 83120 Ste Maxime – Tel : 04 94 55 04 00

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **1380 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. **Supplément pour chambre individuelle : 23,00 €/nuitée/Hôtel Ibis Lyon et 29€/nuitée pour le séjour VVF (limitée à 2 pour IBIS et VVF) cette prestation de chambre individuelle est indissociable de l'IBIS et du VVF soit 249€ en sus sur la totalité du séjour**

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour.
- La pension complète VVF (boisson à table –1/4 vin & eau),
- L'apéritif de bienvenue VVF
- Le linge de toilette, le lit fait à l'arrivée et le ménage en fin de séjour VVF
- L'animation de soirée VVF
- Le restaurant brasserie du 20 février 2026 (sans les boissons) (plat et dessert)
- La visite libre du Pont d'Avignon et du Château des Papes
- L'accompagnement des excursions et/ou randonnées et les entrées des visites prévues au programme VVF
- Restaurants : Le dîner du 23/02 et le déjeuner du 24/02 à Nice et le déjeuner du 26/02 à Menton
- Le transport
 - L'immatriculation tourisme et l'extension de l'immatriculation tourisme.
 - Les taxes de séjour (Hôtel Ibis et VVF)
 - Les Frais administratifs
 - Les frais de dossier VVF

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique ou restaurant du premier jour, du dernier jour ainsi que le dîner du dernier jour
- Les boissons. Autres que prévues au repas
- Les dépenses personnelles.
- Le supplément chambre individuelle : 23€/personne/nuitées à l'Hôtel Ibis et 29€/personne/nuitée au VVF (2 maximum)
- Les assurances facultatives
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du **02 MAI 2026**. Cette inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de **250 € (chèque à l'ordre du CDRP 62)**

Suivant le nombre de inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **15 JUIN 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par le comité.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 15 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **250 € à l'inscription**. Date limite **15/06/2026**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **06/01/2027**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Autocar

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 30/08/2026 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT, des frais administratifs de 50€ et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le **31/08/2026** et le 30/09/2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30% pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT, 50€ de frais administratifs et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le 01/10/2026 et le 31/10/2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50% pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT, 50€ de frais administratifs et des primes d'assurance éventuellement souscrites

- Annulation faite entre le 01/11/2026 et le 30/11/2026 : restitution des sommes versées avec une retenue de 80% pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT, 50€ de frais administratifs et des primes d'assurances éventuellement souscrites

-Annulation postérieure au 30/11/2026 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées ou tout autre imprévu

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT, les 50€ de frais administratifs ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de la ffrandonnée